

Abandons — qui relancer

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

118 abandons · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Dix-huit usagers ont décidé de ne pas poursuivre, et ils ne sont pas relancés.** Un abandon après lecture des conditions est un choix ; le relancer serait du démarchage sur une situation personnelle.

Motif de l'abandon	Nombre	Relançable ?	Pourquoi
Blocage technique avéré	71	Oui	L'utilisateur n'a rien décidé
Question non comprise	29	Oui, avec une aide	L'utilisateur a buté, pas renoncé
Après lecture du montant ou des conditions	18	Non	C'est une décision

Distinguer les 18 des 29 n'est pas toujours possible sans se tromper. C'est pourquoi la proposition ne porte que sur les 71 blocages techniques : c'est le seul cas où l'absence de décision est établie.

Ce que le message contient, et ce qu'il ne contient pas

Élément	Présent ?
Rappel que la démarche est en cours	Oui
Écran où elle s'est arrêtée	Oui
Lien de reprise	Oui
Second message si pas de réponse	Non
Argument en faveur du dispositif	Non

Les 46 abandons sans compte

Situation	Nombre	Rattrapable ?
Compte créé	72	Oui
Navigation anonyme	46	Non — personne à qui écrire

La démarche peut être commencée sans créer de compte, ce qui est un choix d'accès et non un défaut. La proposition n'est donc pas d'imposer un compte, mais d'offrir au moment de l'abandon l'envoi d'un lien de reprise à une adresse — sans compte, et sans obligation.

Sur vos autres démarches où cette proposition existe, 38 % l'acceptent. C'est une mesure, pas une projection : le mécanisme tourne déjà ailleurs sur votre portail.

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.